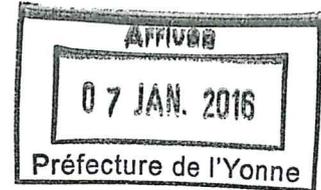


Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 décembre 2015	Nombre de conseillers communaux En exercice: 50 Présents : 41 Votants : 48
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2015	

Séance du 18 décembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit décembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS (absente de 20 h 00 à 20 h 20), M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, M. Benoit HERR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Elette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Claude PERREAU,
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,
Mme Ludivine DUFOUR, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Corinne BALLANTIER,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
Mme Isabelle MICHAUD,
M. Gilles-Maxime POIBLANC,

SECRETARE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Précision de la délibération prescrivant le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) du 30 septembre 2015

Objet : Précision de la délibération prescrivant le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) du 30 septembre 2015

Le président expose :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été prescrit par le conseil communautaire le 30 septembre 2015.

La notification exigée au titre de l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, au président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne en tant qu'établissement public de coopération intercommunal compétent pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale n'a pas été précisé dans la délibération qui prescrivait PLUi.

Un courrier de la préfecture de l'Yonne demande de compléter la délibération du 30 septembre 2015, en date du 10 décembre 2015,

Cependant, il est précisé que la prescription du PLUi a bien été notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à M. Henri DE RAINCOURT, président du PETR, le 26 octobre 2015.

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

COMPLÈTE la délibération de prescription du PLUi en disant que le président du PETR, M. de RAINCOURT en a bien reçu la notification.

AUTORISE le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

La présente délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCJ et dans les mairies des communes.

Date de réception
par la Préfecture :

7/01/2016

date de publication : 8/01/2016

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

